

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026
Délibération n°2026/045

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM. Roland DRAVET, Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, MM Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Anaïs BRUNET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Franck ROCHE), Mme Emmanuelle VIGUIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Lionel VIBERT (pouvoir donné à M. Alain EYNARD-VERRAT), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 28 mai 2026 - Affichage du : 28 mai 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 4

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance

OBJET : AUTORISATION DE SURVOL DU DOMAINE PUBLIC
PERMIS DE CONSTRUIRE N° 073 161 26 0 1002

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal PESSOZ a déposé un permis de construire référencé PC 073 161 26 0 1002 au Villard pour la réhabilitation d'une grange en maison d'habitation.

Un débord de toit et de balcon sur le domaine public est constaté (voir plan joint) en façades Nord, Est et Sud. Dès lors, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du gestionnaire du domaine public, à savoir la Commune de MONTAGNY, pour que son permis de construire soit instruit par la DDT de la SAVOIE.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 02 février 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le survol du domaine public pour le débord de toit et du balcon dans le cadre du permis de construire référencé PC 073 161 26 0 1002 au nom de M. PESSOZ Pascal, déposé pour la réhabilitation d'une grange en habitation sur le territoire de la Commune de MONTAGNY.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 9 JUIN 2026

Le Secrétaire de séance,

Franck ROCHE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



MONTAGNY

EXISTANT

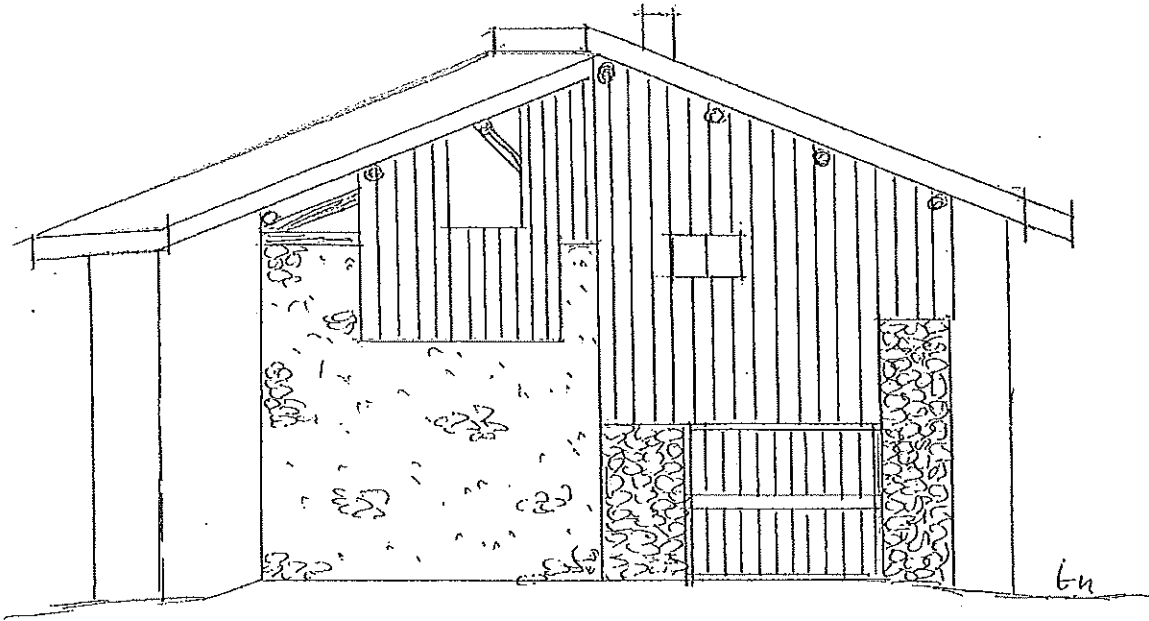
Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le: **PESSOZ**

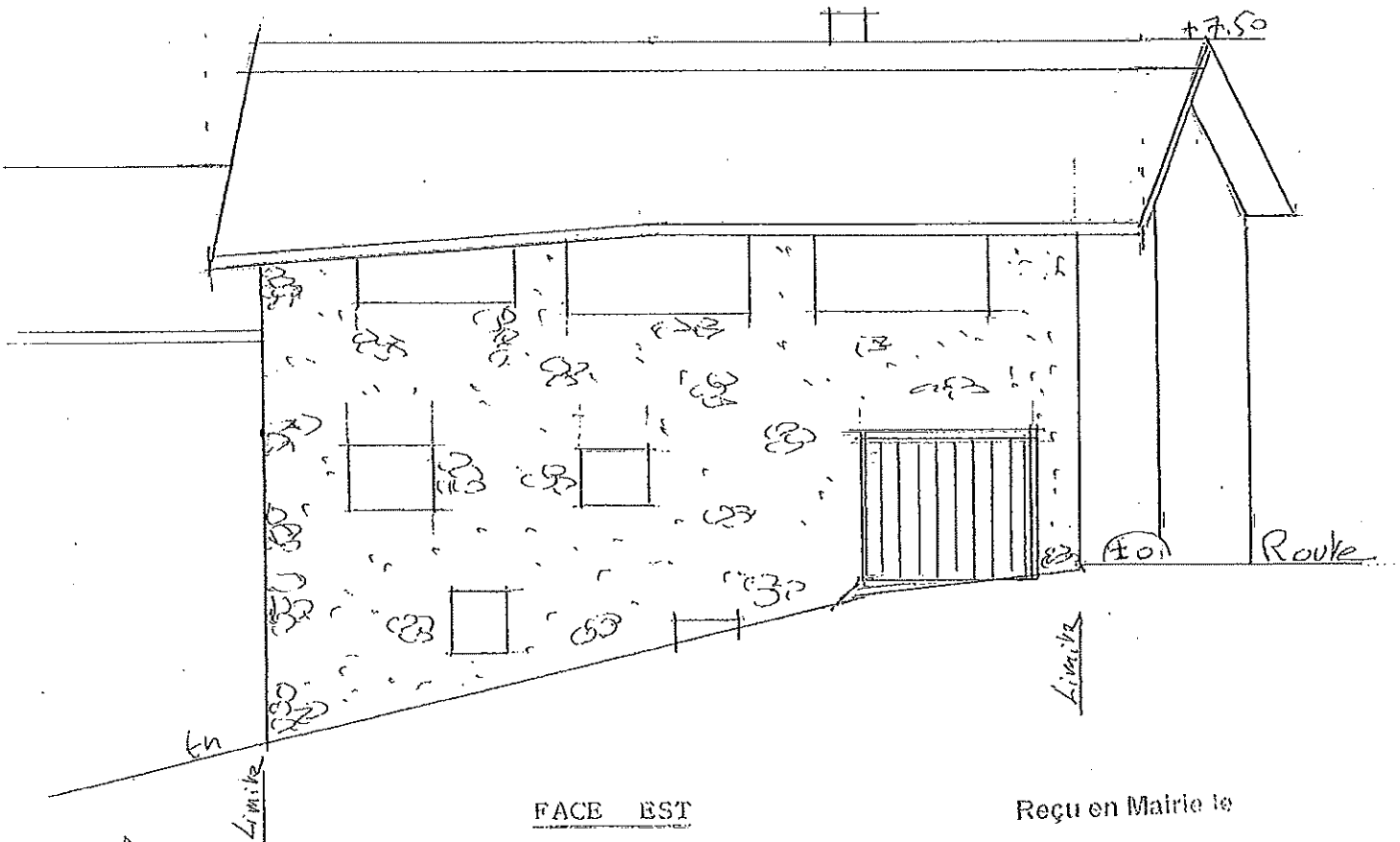


ID : 073-217301613-20260605-DELIB2026_045-DE



FACE NORD

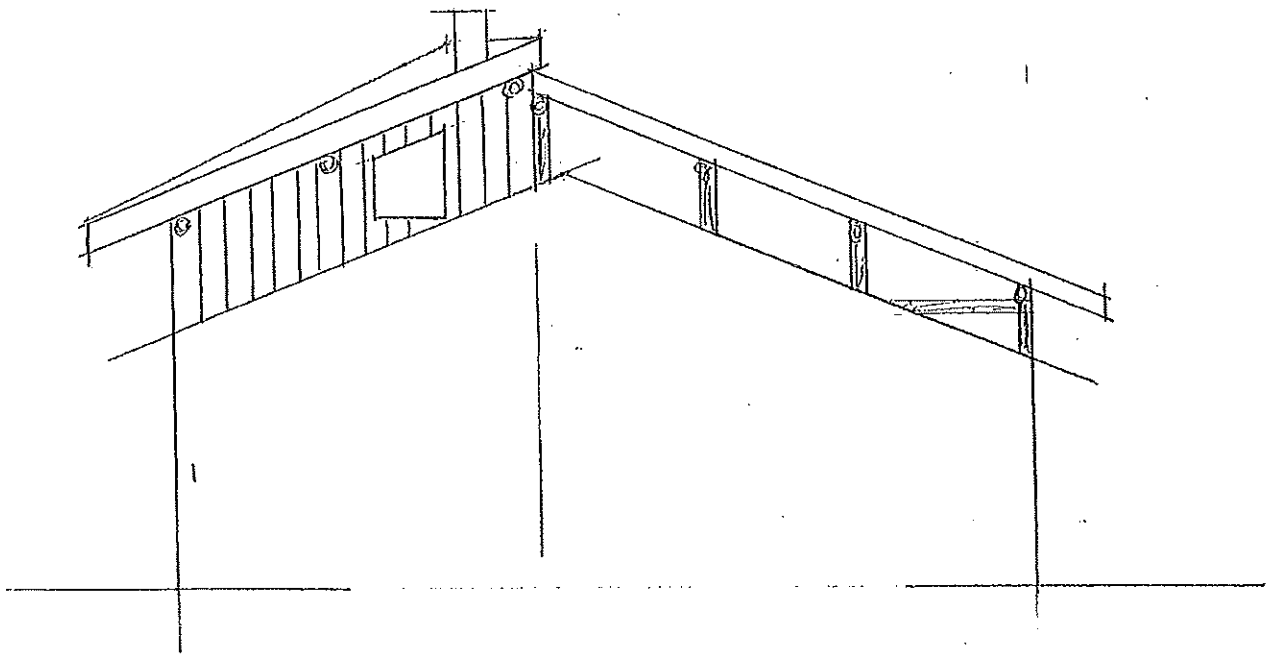
1 cm/m



FACE EST

Reçu en Mairie le

12 MARS 2026

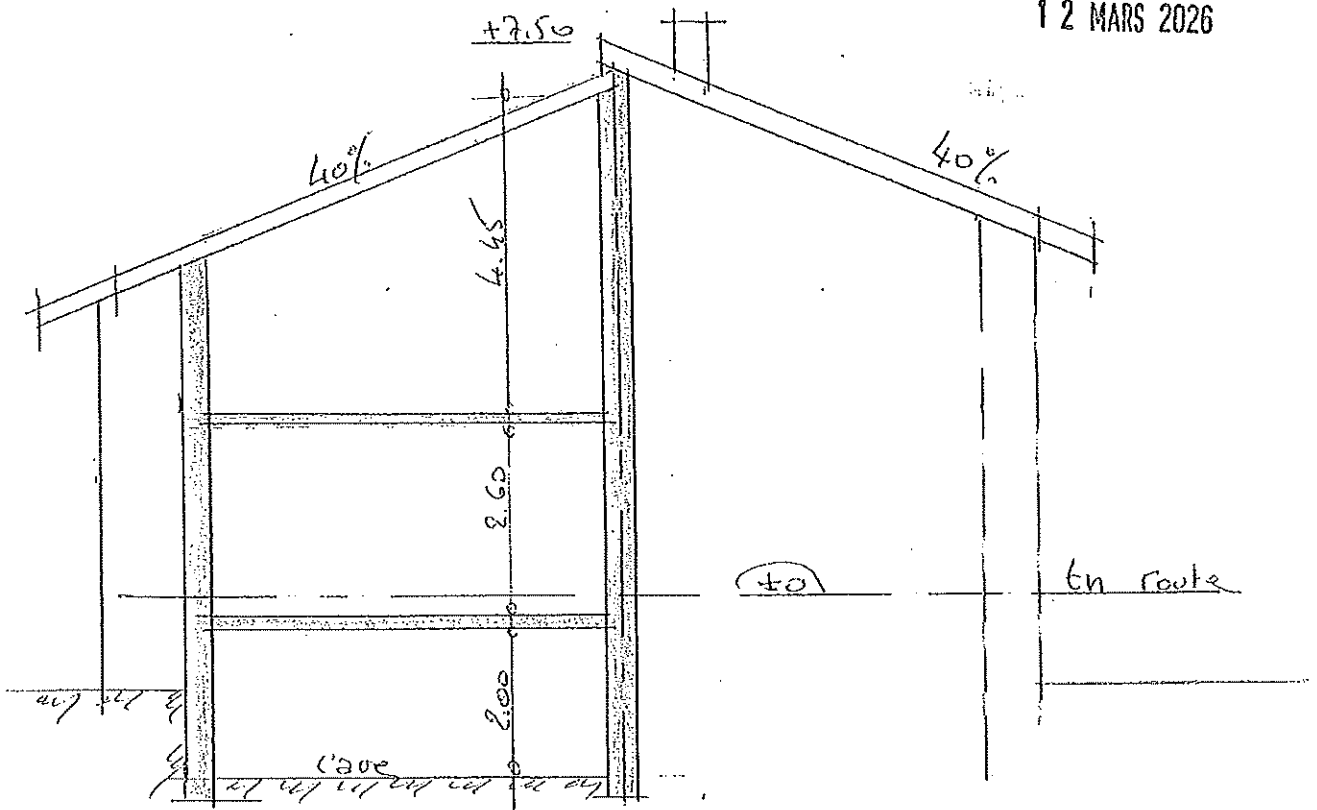


FACE SUD

1 cm/m

Reçu en Mairie le

12 MARS 2026



grange ———— | ———— Logement existant

COUPE AB